

**MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT**  
**HAUTE-VIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 14*  
*Présents : 8*  
*Absents : 6*  
*Votants : 11*

L'an deux mille vingt quatre

Le vendredi huit novembre

Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** Le jeudi 24 octobre 2024

**Présents :** M. Christian VIGNERIE, Maire, M. Jacques JAVELAUD, M. Jean MAYNARD, adjoints au Maire, Mme Claudette LORGUE, Mme Michelle MOREL, Mme Marie-Lyne COIFFE, Mme Elodie FEIFER, M. Jean-Luc RESTOUEIX.

**Absents excusés :** Mme Frédérique GODARD, Mme Maryse THOMAS qui a donné procuration à M. Christian VIGNERIE, M. Pierre FABRE qui a donné procuration à M. Jacques JAVELAUD, M. Denis VARENNE qui a donné procuration à M. Jean-Luc RESTOUEIX

**Absents :** Mme Daria PIEKARCZYK, M. Laurent MOREAU

**Secrétaire de séance :** M. Jean MAYNARD

**030/2024 – PROJET DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT COMMUNAL Rue Alpinien Bourdeau – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR**

Suite à un réajustement des coûts, Le Maire présente de nouveau au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment communal, rue Alpinien Bourdeau.

La collectivité envisage d'y installer différents services, ce bâtiment serait donc au centre de la dynamique du bourg. Il comportera également deux logements T3 :

- Un logement locatif de 88,03 m<sup>2</sup> ;
- Un logement d'urgence en duplex de 60,5 m<sup>2</sup>.

Il serait composé des espaces suivants :

 **Au rez-de-chaussée**

- Un local poubelles ;
- Des halles couvertes avec un local ménage ;
- Un bureau de permanence des services publics ;
- Une chaufferie ;
- L'entrée du logement locatif ;
- Une salle des associations de 29,33m<sup>2</sup> ;
- Entrée de plein pied dans le séjour-cuisine du logement d'urgence avec WC séparés.

 **Au premier étage**

- Grande terrasse attenante au logement locatif ;
- Séjour-cuisine suivi de la salle d'eau avec WC séparés ;
- Deux chambres ;
- Les deux chambres du logement d'urgence avec salle d'eau, WC séparés.

 **À l'extérieur**

- Une allée le long du bâtiment afin d'accéder à la salle des associations et au logement d'urgence, trois places de parkings dédiées ;

- Conservation du grand espace vert à l'arrière du bâtiment.

Afin que ce projet soit adapté à la transition écologique, à une meilleure performance environnementale ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie, une étude thermique pour la rénovation énergétique a été effectuée.

Le coût global du projet est évalué à **949 881 € HT soit 1 139 858 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet ci-dessus désigné**
- 2) Sollicite l'attribution d'aides financières auprès :**  
**De l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**
- 3) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024**
- 4) Dit que le coût de ce projet sera financé en partie par des emprunts et par les fonds propres de la commune ainsi que par le biais des aides demandées.**

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

**Le Maire,**  
**VIGNERIE Christian**